

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT N° 11 /DEP/2026
NIF du service contractant 001310019015948

La direction des équipements publics de la wilaya de Bouira lance un concours national d'architecture restreint pour **Étude et suivi pour la réalisation d'une salle de sport au lycée Touati Amar commune de Maala**

Le concours s'adresse aux bureaux d'études nationaux ,architectes, société civile professionnelle d'architecte (SCPA) composé de deux ou plusieurs architectes, agréés conformément aux dispositions des articles 15,16 et 17 du décret législatif 94/07 du 18 mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte, disposant d'une attestation d'inscription au tableau national de l'ordre des architectes et/ou un agrément **en cours de validité**, et bureau d'études publics justifier par un décret de création ou statut du bureaux d'étude justifiant des capacités techniques, professionnelles

1) CAS DE SOUMISSIONNAIRE SEUL :

a - Capacités techniques : disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

Moyens humains :

- Un chef de projet (architecte ou ingénieur ou master) dans le domaine du bâtiment ayant une expérience minimale de **Trois (03) ans**.
- Un diplômé dans le domaine du bâtiment de profil minimum technicien supérieur ayant une expérience minimale de **deux (02) ans**.

Les moyens humains seront justifiés par des diplômes, attestations d'affiliation à la CNAS datant de moins de trois ('03) mois et les certificats ou attestations de travail pour justifier expérience

NB : - Le chef de projet doit être justifié par un autre document (attestation, engagement,) délivré par le gérant du bureau d'étude.

- Les gérants et cogérants peuvent être considéré comme chef de projet qui sera justifié par un document (Attestation d'affiliation CSNOS valid, engagement,)

b - Référence professionnelles :

Ayant déjà réalisé durant les 10 dernières années au moins une maîtrise d'œuvre (étude et suivi), d'un projet de bâtiment classé à la catégorie « **A** » ou plus justifier par une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage public ou les **EPE ou EPIC**

c- Capacités professionnelles

- Une copie de l'attestation de l'inscription au tableau national des architectes et/ou un agrément **en cours de validité**.
- Les bureaux d'études publics nationaux dispensent d'agrément, doivent être justifié par un décret de création ou statut du bureau d'étude.

2) CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT :

Le groupement doit être impérativement solidaire

a - Capacités techniques : disposant des moyens humains et des références professionnelles suivantes :

Moyens humains :

- Un chef de projet (architecte ou ingénieur ou master) dans le domaine du bâtiment ayant une expérience minimale de **Trois (03) ans**.
- Un diplômé dans le domaine du bâtiment de profil minimum technicien supérieur ayant une expérience minimale de **deux (02) ans**.

Les moyens humains seront justifiés par des diplômes, attestations d'affiliation à la CNAS datant de moins de trois ('03) mois et les certificats ou attestations de travail pour justifier expérience

NB : - Le chef de projet doit être justifié par un autre document (attestation, engagement,) délivré par le gérant du bureau d'étude.

- Les gérants et cogérants peuvent être considéré comme chef de projet qui sera justifié par un document (Attestation d'affiliation CSNOS valid, engagement,)

b - Référence professionnelles :

Ayant déjà réalisé durant les 10 dernières années au moins une maîtrise d'œuvre (étude et suivi), d'un projet de bâtiment classé à la catégorie « **A** » ou plus justifier par une attestation de bonne exécution délivrée par un maître d'ouvrage public ou les EPE ou EPIC

c- Capacités professionnelles

Une copie de l'attestation de l'inscription au tableau national des architectes et/ou un agrément en cours de validité.

Les bureaux d'études publics nationaux dispensent d'agrément, doivent être justifiés par un décret de création ou statut du bureau d'étude.

Le cahier des charges retrait au niveau de la direction des équipements publics de la wilaya de Bouira, sise à zone des parcs, par le candidat ou soumissionnaire ou son représentant dûment désigné muni du cachet de l'entreprise

- Le dossier de soumission doit comporter :

A) - Dossier de candidature contenant :

1. Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
2. Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
3. Une copie du statut pour les personnes morales;
4. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, à savoir :
5. Bilan de trois (03) dernières années.

B) - L'offre technique contenant :

1. La déclaration à souscrire, renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
2. Mémoire technique justificatif : permettant d'évaluer l'offre technique du soumissionnaire, en matière de :
Moyens humains et matériels à mobiliser pour le projet.
3. Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».
4. Les documents justifiant les moyens humains et matériels cités dans le mémoire technique.

C) - L'offre de prestations comprend :

1) Les pièces graphiques et écrites :

- Plan d'ensemble du projet faisant ressortir son intégration dans son environnement immédiat.
- Plan d'aménagement des espaces extérieurs indiquant les différents accès
- Plan masse à l'échelle 1/500.
- Les vues en plan des différents niveaux à l'échelle 1/100 ou 1/200.
- Les coupes et façades à l'échelle 1/200.
- Perspectives et croquis d'ambiance faisant ressortir l'image du projet.
- Un rapport de présentation du projet : justifiant le parti architectural retenu, la programmation, les surfaces, le coût des travaux, procédé technique de construction.
- Tout autre document nécessaire à une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet.

2) L'enveloppe scellée portant codification du soumissionnaire.

D) – L'offre financière contenant :

- Lettre de soumission (dûment remplie et signée)
- Proposition d'honoraires en TTC pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable) .

NB : Voir la liste détaillée des pièces exigées au contenu du dossier de soumission (article 27) à la partie instructions aux soumissionnaires du cahier des charges.

La durée de préparation des dossiers de candidature est fixée à **sept (07) jour** à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP au plus tard à **11H 00**.

Les candidats présélectionnés seront invités par courrier à remettre les plis de l'offre technique, des prestations et de l'offre financière précisant la date et l'heure limite de dépôt des offres.

La durée de préparation des offres techniques, prestations et financières est fixée à **quinze (15) jours**.

La date et l'heure limite de dépôt des dossiers de candidature correspondent au dernier jour de la durée de leur préparation, soit le**de 08H à 11H00**.

L'ouverture des plis, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis se fera le jour correspondant à la date de dépôt des offres à **11 H 15**, au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de Bouira.

L'ouverture des plis des offres technique, en présence des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis se fera le jour correspondant à la date de dépôt des offres à 11H15, au siège de la direction des équipements publics de la wilaya de Bouira.

L'ouverture des offres de prestations n'est pas publique.

Les offres relatives au pli techniques, des prestations et à l'offre financière doivent être présentées sous trois enveloppes qui seront introduites dans une enveloppe extérieure qui doit être anonyme sans aucune inscription extérieure autre que le numéro, l'objet de l'avis, l'adresse citée ci-dessous et la mention « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

Les offres doivent être déposées au siège de la direction des équipements publics zone des parcs – Bouira.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **90jours** augmentés de la durée de préparation des offres à compter de la date de dépôt des offres